

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 19 Mai 2021

Nombre de Membres en exercice : 7

Quorum : 4

Nombre de présents : 7

*Affichage du compte rendu intégral
en date du 27 Mai 2021*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SÉANCE DU 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le **26** du mois de **Mai** à 17 H 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N° 2021-014

Approbation de la charte fondatrice OPPIDA 13
Réseau des sites archéologiques gaulois en Provence

Etaient présents :

M. Laurent **BELSOLA**, Mme Linda **BOUCHICA**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Gérard **FRAU**, M. Vincent **GOYET**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales **Monsieur Gérard FRAU** a été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

OPPIDA 13 est un réseau qui rassemble et fédère, à l'échelle du Département des Bouches du Rhône, toute organisation ou partie prenante souhaitant valoriser les sites gaulois (professionnels du patrimoine, acteurs publics, propriétaires ou gestionnaires publics ou privés de sites ou de musées, établissements universitaires ou de recherche, associations à but non lucratif, entreprises, particuliers).

Le réseau OPPIDA 13 répond également à la nécessité d'unir des initiatives et des forces afin de développer des liens entre les acteurs concernés et de proposer des espaces d'échanges et de partage des expériences et des ressources, des savoirs et des savoir-faire dans le cadre d'une culture scientifique liée notamment à l'archéologie.

Les missions du réseau consistent notamment à:

- Créer un réseau de gestionnaires des sites ou musées des Bouches du Rhône voire de la Région PACA, qui ont chacun un lien fort avec au moins un site archéologique emblématique de la période gauloise ;
- Être un espace de mutualisation avec la création d'un site internet dédié aux oppida des Bouches du Rhône;
- Développer l'accès au patrimoine archéologique pour tous les publics ;
- Créer un itinéraire des sites et musées concernés par les Gaulois en Provence ;

Le Réseau sera piloté par ses signataires

Cette charte n'implique aucun engagement financier des parties signataires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 058-9160/20/CM en date du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le réseau OPPIDA 13 permettra de valoriser les actions engagées sur le site archéologique de Saint Blaise ;
- Que le réseau OPPIDA 13 permettra de créer des partenariats et des itinéraires avec les villes voisines pour développer l'accueil du public ;

Délibère :

Article 1 :

Est approuvée la charte fondatrice du réseau OPPIDA 13

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
Gaby CHARROUX**